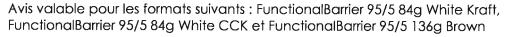
Avis technique - Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'un sac





GENERALITES	Demandeur	MONDI COATING ZELTWEG
	Date de la demande	MAI 2020
	Dénomination	FunctionalBarrier 95/5
7	Marché	AGRO ALIMENTAIRE
DESCRIPTION	Type de produit emballé	ACRO ALIMILINIAIRE
DESCRIPTION	DE L'EMBALLAGE	
DESCRIPTION		Cons
	Forme	Sac
	Contenance	Définie par le conditionneur
	Masse vide	Définie par le conditionneur
ELEMENTS CO	ONSTITUANTS	
- S V	Corps de l'emballage	Papier-carton – PE
5	Système de fermeture	Par soudure PE/PE
	Type d'encre/vernis	-
	Type de colle	-
COMPOSITION		LEMENT SEPARABLE NON FIBREUX EXCLUS)1
	Papier-carton	95%
	Plastique	5%
	Aluminium	0%
All Sa	Acier	0%
61	Autre	0%
⇒ Elément r	majoritairement fibreux, non tra	ité pour résistance à l'humidité
AVIS REFEREN	NTS	
Avis Techniqu	Jes : 62, 95 et 132	

PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papiercarton ».

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).



EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET	Vernis	Encre	Colle
COLLOÏDALES	*	.=	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Ø		

^{*} en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

Attention Ø Pas d'impact & En cours d'étude >Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les Avis Technique cités en référence, l'emballage se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION: PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

A fonctionnalité équivalente, le CEREC recommande de limiter la teneur en matériau plastique pour augmenter la part papier-carton de l'emballage. En effet, en dépit de sa large élimination, le plastique est à l'origine d'une baisse de rendement de recyclage et d'une augmentation des rejets pour l'industrie papetière.

ECO-CONCEPTION: RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DE TRANSFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Cet avis ne vaut que pour l'emballage non imprimé tel que soumis au CEREC.

Dans l'hypothèse où l'emballage ferait l'objet de transformations supplémentaires, le CEREC recommande :

- D'utiliser des encres sans dégorgement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process;
- D'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier d'encre à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, ou à défaut d'utiliser des huiles minérales « food grade »;
- D'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux de process.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer l'emballage dans le bac de collecte sélective

VALIDATION

CITEO

Avis Technique nº164

Marie DELAFALIZE

DocuSigned by:

Maric DEUFUUEE

552CD09B3F764DF...



Christian PICARD

Date de validation: 23/07/2020